

# PARCOURS HANDICAP

---

Guide du parcours en  
situation de handicap

---

**CDAF Formation - ESAP**

MAJ 2022 - 2023



# LE GROUPE EDUSERVICES

Au sein des écoles du Groupe Eduservices, des efforts constants sont proposés pour enrichir la qualité de l'accueil des apprenants en situation de handicap. Dans le cadre de sa démarche sociale et environnementale, le Groupe Eduservices souhaite soutenir tous ses apprenants, l'égalité des chances et l'éducation pour tous étant nos maîtres mots.

La volonté première du Groupe Eduservices est de faciliter l'accès des apprenants handicapés aux études supérieures, mais également de les aider dans leur confort de travail journalier afin de leur permettre de se consacrer en toute sérénité à leurs études.

Il n'est pas toujours facile d'évoquer son handicap, en sachant qu'il n'est pas toujours perceptible, Eduservices assiste l'étudiant pour lui permettre d'être dans les meilleures conditions, de confiance afin de se confier à propos de son handicap.

Des réponses existent et les apprenants ont la possibilité de se faire accompagner dans le cadre d'un handicap ponctuel ou permanent. Pour entamer ces démarches, les apprenants doivent prendre contact avec le référent handicap.







# MON HANDICAP AU SEIN DU CAMPUS

## NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE

Félicitations pour votre admission au sein d'une école du Groupe Eduservices ! Vous avez la possibilité de déclarer votre handicap en le précisant dans votre dossier d'inscription. Cela permettra au service pédagogique de préparer au mieux votre arrivée.

Nous vous conseillons de prendre un premier contact avec votre Référent Handicap. Cela lui permettra de vous identifier et de commencer désormais à réfléchir au plan d'accompagnement personnalisé le plus approprié à votre situation.

### **Vous n'avez pas renseigné votre handicap dans votre dossier d'inscription, vous n'avez pas contacté le Référent Handicap dès le début de l'année ?**

Pas d'inquiétude, vous pouvez contacter le Référent Handicap à tout moment de l'année. Nous vous préconisons de le faire au plus tôt, afin que l'accompagnement soit le plus pratique possible.

## RÉFÉRENT HANDICAP, SON RÔLE ?

Toutes les écoles du Groupe Eduservices dispose d'un référent handicap. Cette personne est l'interlocuteur privilégié qui permettra l'instauration d'un dispositif d'accompagnement personnalisé pour l'apprenant.

Pui Kwan SIMON, votre interlocutrice pour une relation privilégiée en toute confidentialité pour l'ESAP.

E-mail : [psimon@cdaformation.fr](mailto:psimon@cdaformation.fr) Tél. : 06 12  
10 98 63

### **Vous êtes référente Handicap pour l'ESAP. Quel est votre rôle ?**



Mon rôle premier consiste à écouter. Écouter pour essayer de comprendre. Parfois, il s'agit juste de renseigner, d'orienter, etc., et sont initiées ainsi les premières démarches pour une reconnaissance MDPH. Ou pas !

Je mets également en place des mesures. Cet exemple : demander aux intervenants, pour un apprenant souffrant d'une déficience visuelle, des photocopies en lieu et place des supports numériques, des documents avec des graphiques systématiquement en couleurs. Tout comme il n'y a pas un, mais des handicaps ; il n'y a pas une réponse, mais des solutions.



# COMMENT LE HANDICAP EST-IL PERÇU ?



Le handicap est parfois une notion inconnue pour beaucoup de personnes : cela peut créer une distance ou une certaine appréhension à l'égard des personnes en situation de handicap.

Le Groupe Eduservices informe les acteurs (apprenants, personnels, professeurs, etc.) sur les réalités du handicap en menant des actions de sensibilisation. Une situation de handicap qui peut être un élément d'anxiété et d'inconfort peut devenir un modèle d'échange et de partage pour tous.

## QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Le handicap est une notion souvent mal comprise qui recouvre une diversité de situations large dont les conséquences sur l'emploi peuvent être variables. En France 2,7 millions de personnes ont une reconnaissance administrative du handicap et parmi elles on distingue 6 grandes familles de handicap :

- **Handicap moteur** : Lombalgie, TMS, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC, etc. Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes et parfois des difficultés à oraliser.
- **Handicap visuel** : Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident).
- **Maladies invalidantes** : Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie, etc. Les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité (motrice, quantité de travail à accomplir, durée de l'intensité pour le réaliser).
- **Handicap mental** : Trisomie 21, autisme ou encore traumatisme crânien, la déficience intellectuelle se traduit par une difficulté à comprendre et une limitation de la rapidité des fonctions mentales.
- **Handicap psychique** : Névrose, TOC, phobies, addictions, dépression, ces différents troubles se caractérisent par un déficit relationnel, ou des difficultés de concentration.
- **Handicap auditif** : Acouphène ou surdité légère à profonde, la perte auditive totale est rare et la plupart des déficients auditifs possèdent des restes auditifs. Elle se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.



HANDICAP  
VISUEL



HANDICAP  
MENTAL



MALADIES  
INVALIDANTES



HANDICAP  
PSYCHIQUE



HANDICAP  
MOTEUR



HANDICAP  
AUDITIF

## ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le premier contact avec une personne en situation de handicap apporte une certaine crainte, notamment quand on est mal informé.

**Le Groupe Eduservices vous aide à aborder ce sujet, voici quelques conseils pour vous permettre de communiquer naturellement en présence d'une personne en situation de handicap :**

- Écouter attentivement, être patient, être disponible ;
- Rester naturel, ne pas parler trop vite, sans pour autant infantiliser la personne ;
- Utiliser le vouvoiement ;
- S'adresser directement à la personne (si elle est accompagnée) ;
- Utiliser des mots simples et des phrases courtes, formuler des idées et des réponses claires ;
- Reformuler ;
- S'assurer que la personne a compris en lui suggérant qu'elle-même reformule vos propos ;
- Proposer de l'aide, mais ne pas faire à la place de la personne ;
- Éviter les situations d'incertitude, car elles sont source de stress.

Tout au long de notre vie, nous sommes amenés à rencontrer des personnes en situation de handicap. Lorsqu'une aide semble nécessaire, agissez de manière courtoise et bienveillante envers celle-ci.

**Dans tous les cas, il faut toujours agir de manière courtoise et bienveillante et proposer son aide seulement si elle semble nécessaire.**

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LE HANDICAP

À la rentrée 2018, 34 553 apprenants des établissements d'enseignement supérieur se déclarent en situation de handicap soit 1,64% de la population étudiante, leurs effectifs ont été multipliés par 4,6 depuis 2005.

79% bénéficient d'aménagements via un accompagnement individualisé, 81,7 % de ces apprenants ont bénéficié, lors des examens, d'un aménagement des modalités de passation (adaptation des épreuves, mise en accessibilité des supports, interprète en langue des signes française, codeur en langage parlé complété, temps majoré).

Actuellement, des apprenants avec des différentes typologies de handicap sont inscrits dans l'enseignement supérieur dont une majorité de jeunes présentant un polyhandicap ou des handicaps invisibles. Certains contextes nécessitent un questionnement ainsi qu'une organisation approfondie, mais nulle situation ne compromet l'ensemble de l'accès à l'enseignement.

## COMMENT SE DÉPLACER EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ?

Les campus sont desservis par les transports en commun et facilement accessibles aux véhicules. Tous les apprenants bénéficient d'un accès à la plateforme Hyperplanning, d'un contact avec les professeurs (bureau, mail, plateforme, etc.).

**Pour éviter à l'apprenant de se déplacer sur le campus, certains de ces cours sont mis à disposition en ligne.**



# D'ACCOMPAGNEMENT

Lors de votre premier rendez-vous avec le Référent Handicap, vous définirez ensemble les contraintes et les besoins associés à votre handicap :

## DANS LE CAS D'UN HANDICAP PERMANENT

Suite au rendez-vous avec le Référent Handicap, et dans le but d'émettre un avis médical sur les recommandations d'aménagements du cursus scolaire et des différentes modalités d'examens, l'apprenant sera orienté vers un médecin désigné par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). À l'issue de cette visite médicale, le Référent Handicap procédera avec l'apprenant à l'analyse des besoins précis liés aux conséquences de son handicap et aux contraintes académiques.

## DANS LE CAS D'UN HANDICAP TEMPORAIRE

À la suite du rendez-vous avec le Référent Handicap, ce dernier évaluera s'il s'agit d'une situation de handicap ponctuel.

Si la demande est fondée, en fonction de la durée et la nature du handicap, des arrangements pourront être mis en place pour aider l'apprenant à franchir cette étape sans nuire à sa scolarité.

**La MDPH ne concerne pas les handicaps ponctuels. Les aménagements qui peuvent être mis en place sont les suivants :**

### Pendant la formation

- Preneur ou preneuse de notes ;
- Secrétaire d'examens ;
- Soutien pédagogique ;
- Une mise à disposition de matériel spécifique ;
- Tutorat d'intégration ;
- Les cours à distance (Microsoft Teams) ;
- L'aménagement de l'emploi du temps.

### Pendant les examens

- Les conditions de déroulement des épreuves ;
- Un temps majoré pour les épreuves ou des temps de pauses entre ou pendant celles-ci ;
- La conservation des notes obtenues ;
- L'étalement des épreuves sur plusieurs sessions consécutives du passage des épreuves ;
- Des adaptations ou des dispenses d'épreuves.

Les candidats qui ont obtenu un temps d'épreuves majoré bénéficient d'un temps de repas et de récupération qui ne doit pas être inférieur à une heure. Un apprenant en situation de handicap ou présentant une maladie invalidante a le droit de bénéficier d'aménagements pour ses études, ses examens ou concours. Pour évaluer vos besoins en compensations, n'hésitez pas à contacter le référent handicap.

Cette liste n'est ni exhaustive ni automatique, cela dépend des capacités de votre école. Des aménagements différents peuvent être mis en place en fonction de vos besoins.

## LES TESTS D'ENTRÉE

Certaines écoles du groupe sont accessibles sur la base de tests. Il est donc primordial que le candidat puisse être accompagné dans cette première étape de son parcours pour que sa scolarité se déroule au mieux au sein de l'école.

### Les aménagements durant les tests d'entrée peuvent porter notamment sur :

- Une aide humaine et/ou matérielle : assistance d'un secrétaire, orthophoniste ou d'un interprète, etc. ;
- La majoration du temps pour une ou plusieurs épreuves ;
- Maintien des notes ou des unités obtenues à l'examen pendant une durée de cinq ans ;
- La répartition sur plusieurs sessions du passage des épreuves d'examen.

L'apprenant doit informer son conseiller en formation et prendre contact avec le référent handicap dès qu'il prend la décision d'effectuer le test pour bénéficier d'aménagements adaptés.



# LES AIDES POUR LES APPRENANTS

Selon le statut des apprenants en situation de handicap (apprenants ; handicap reconnu administrativement ou pas) et les études suivies, des aides financières ou matérielles peuvent vous être directement proposées :

## LES AIDES DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- L'allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Prestation de compensation du handicap (PCH) : aide technique, acquisition de matériel ou d'équipement, assistance à la vie quotidienne, charges spécifiques exceptionnelles, aide au transport.

Les personnes en situation de handicap qui sont hébergées ou accompagnées dans un établissement social ou médico-social ou hospitalisées dans un établissement de santé peuvent quand même bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

## LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES D'AIDES PROPOSÉS

- Bourses d'études ;
- Bourses de mobilité internationale ;
- Les aides du CROUS ;
- Les aides au transport des apprenants en situation de handicap ;
- Les aides de l'AGEFIPH et du FIPHFP.

Le référent handicap vous accompagne dans les démarches d'obtention des financements nécessaires au bon déroulement de vos études.



# LES AIDES EXTERNNES

AGEFIPH



FIPHFP



## LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) furent créées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Dans chaque département, les MDPH accompagnent, accueillent, informent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Les prestations de compensation du handicap (PCH, AEEH, AAH, RQTH, etc.), les aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel ou liés aux périodes en entreprise (la mise en place d'un transport spécifique pour la durée du stage, etc.) relèvent de la compétence des MDPH<sup>24</sup>.

## L'AGEFIPH ET LE FIPHFP

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) peuvent intervenir, sous modalités d'éligibilité, durant les phases de stage lorsque l'apprenant a besoin d'une aide spécifique liée aux périodes en entreprise.

## LES CENTRES RÉGIONAUX DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS)

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il a pour mission d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. Il assure également une mission d'aide sociale et participe à l'information et à l'éducation des apprenants en matière de santé pour favoriser leur mobilité.

Le CROUS, opérateur du service public de la vie étudiante, a pour missions principales, le logement étudiant, la restauration universitaire des étudiants et l'action sociale à travers les bourses et l'Aide Spécifique Annuelle (ASAA).

En 2021, l'indemnité d'apprentissage représente de nouveau le premier poste de dépense du FIPHFP.

**1000**

apprentis intégrés  
en moyenne annuellement

**5,44 %** (vs 5,58 % en 2020)

taux d'emploi direct de personnes en situation de  
handicap dans la Fonction publique

**17,32 millions d'€**

de versements effectués pour  
l'indemnité d'apprentissage (Indemnité versée à  
l'employeur : +27,52% vs. 2020)

**33%**

part de l'apprentissage dans le montant  
total des aides financées par le FIPHFP



# L'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis leur création, Eduservices et ses écoles suivent une politique d'amélioration de l'accessibilité à l'enseignement des apprenants en situation de handicap.

Ensemble, elles facilitent l'accès des apprenants en situation de handicap aux études supérieures, mais permettent également de leur fournir un confort de travail quotidien afin de développer leurs connaissances, leurs aptitudes, mais aussi leur épanouissement personnel.

La situation de handicap revêt une importance toute particulière pour le Groupe Eduservices qui met en oeuvre une politique de responsabilité sociale et sociétale. Cette politique destinée aux personnes en situation de handicap se déroule autour de 3 axes importants :

## **INSTAURER L'EXPANSION DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL**

Le Groupe Eduservices souhaite encourager les apprenants en leur proposant les possibilités de carrière qui s'offrent à eux par des dispositifs d'accompagnement personnalisés sur des formations professionnalisantes et adaptées. À l'aide du référent handicap de chaque école, l'objectif est de solliciter et d'accueillir un maximum d'apprenants en situation de handicap, mais également d'informer et de communiquer auprès de chaque étudiant de nos écoles.

## **SOLIDIFIER LES DIFFÉRENTS PARTENARIATS D'ENTREPRISES, ASSOCIATIFS ET ADMINISTRATIFS**

Le Groupe Eduservices cherche à renforcer le lien entre les jeunes en situation de handicap et le monde de l'emploi de façon à grandir son réseau et ses partenariats au niveau du parcours en situation de handicap.

Nos partenariats avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les associations locales d'aide au handicap, le Groupe Eduservices, désire enrichir les conditions d'apprentissage, accroître les aptitudes des apprenants, et les conditions de vie sur les campus.

Le Groupe Eduservices contribue à améliorer le lien entre apprenants en situation de handicap et marché de l'emploi à l'aide de partenariats avec des organismes tels que l'AGEFIPH.

## LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE RH À L'ÉGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Rendre accessible l'univers de la formation est l'objectif du Groupe Eduservices, en redoublant l'accessibilité de ses différentes formations.

L'optique d'adaptation aux problématiques liées au handicap est le centre des préoccupations du Groupe Eduservices. L'évolution d'une offre de formation à distance, de formation et certification spécifique sont fondamentales. Développer et structurer une recherche sur le parcours en situation de handicap est une véritable discipline d'étude et de recherche dans laquelle le Groupe Eduservices s'est amplement investi afin d'être reconnu et labellisé, c'est un projet essentiel dans sa mission d'enseignement.

## COMMENT J'INTÈGRE LE MARCHÉ DE L'EMPLOI



Les écoles du Groupe Eduservices, grâce à leurs multiples partenariats avec les entreprises de toutes dimensions, bénéficient de contacts favorisant l'accompagnement des apprenants en situation de handicap à la fin de leur formation.

Pour cela, des réunions et conférences sont organisées pour permettre à ces entreprises de faire connaître leurs offres et actions incluant des adaptations et propositions aux apprenants en situation de handicap.

Nos conseillers en formation sont notamment à votre écoute pour faire en sorte que votre commencement dans la vie active soit une réussite et une satisfaction.

### COMPENSATION DU HANDICAP : LA RQTH

La RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) obtenue sur décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) permet de bénéficier des aménagements nécessaires pour les salariés en emploi et lors des périodes de formation : adaptation du poste de travail, aides humaines, aide à la communication, transports, etc.

Pendant la durée du stage ou du contrat, les apprenants en situation de handicap du Groupe Eduservices peuvent bénéficier de la RQTH pour une convention de stage ou un contrat en alternance. Pour obtenir le statut de travailleur handicapé, votre référent handicap vous accompagne dans vos démarches.

## STAGE EN ENTREPRISE, COMMENT BIEN L'INTÉGRER ?

Depuis la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les entreprises soumises à l'obligation d'emploi peuvent inclure dans leur taux d'emploi les travailleurs reconnus handicapés (jusqu'à 2 % maximum) qu'ils accueillent lors d'une période de mise en situation professionnelle.

Les stages permettent de préparer l'apprenant en situation de handicap aux conditions réelles de la vie professionnelle. Ces stages sont obligatoires dans plusieurs formations du Groupe Eduservices, ce sont des moments importants dans la formation d'un apprenant. Ces mises en condition permettront de signaler les modalités de restrictions liées aux incapacités de l'apprenant en situation de handicap.

Le référent handicap a pour mission de vous aider à appréhender vos besoins. Après divers échanges sur vos attentes et vos aspirations, le référent handicap vous accompagnera dans la réalisation de votre CV et votre lettre de motivation afin de vous aider à intégrer le poste que vous souhaitez !

Il est préférable de débiter le plus tôt possible vos recherches de stage afin de respecter les délais imposés par nos différentes formations.

Nos conseillers en formation sont également disponibles pour vous aider dans votre recherche. Pour simplifier vos recherches et avoir la chance d'obtenir un stage, il ne faut pas hésiter à se rendre dans les salons, les forums et consulter les sites internet spécialisés.

TÉMOIGNAGE

**MATHILDE**  
**BACHELOR**  
**IMMOBILIER**



Après deux stages dans une Étude Notariale en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, j'ai eu envie de me spécialiser en immobilier. J'ai effectué mon année d'alternance dans la même Étude pour obtenir une double compétence. Je réalise toutes les tâches du service négociation : mises en vente, évaluation des biens, contact client, visites... Je m'apprête à signer un CDI dès l'obtention de mon diplôme.

**ENVIE DE  
PRENDRE  
VOTRE  
AVENIR  
EN MAIN ?**

### À SAVOIR

Votre référent handicap et le coordinateur de stage de votre école vous assisteront. Ainsi que le chargé de mission handicap de l'entreprise d'accueil.

Des points réguliers seront effectués au cours de cette insertion avec votre chargé de mission handicap, dans le but de garantir le bon déroulement de votre stage du début à la fin.



## RÉALISER SON ANNÉE EN ALTERNANCE

L'alternance est également accessible en situation de handicap au sein du Groupe Eduservices, deux options s'offrent à vous en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. L'apprenant peut effectuer sa formation tout en effectuant ses premiers pas en entreprise. L'apprenant disposant d'une RQTH n'a pas de limite d'âge pour effectuer un contrat d'apprentissage. Les apprenants en situation de handicap de plus de 30 ans ont la possibilité d'effectuer une alternance en apprentissage au sein du Groupe Eduservices.

## ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Votre référent handicap et le coordinateur entreprise de votre école seront toujours à votre écoute. Vous serez également en lien avec le chargé de mission handicap de l'entreprise d'accueil. C'est lui qui s'occupera de vos besoins concernant l'accessibilité et l'adaptation du poste de travail, et qui participera à votre intégration à la vie de l'entreprise. Des points réguliers seront effectués afin que votre épanouissement scolaire et professionnel soit préservé.

## LE FINANCEMENT

L'alternance pour une personne en situation de handicap ouvre également le droit à l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), à l'aide au logement, etc. Les frais de scolarités sont pris en charge par l'entreprise. L'apprenant est considéré comme un salarié, il est doté d'un contrat de travail. Vous pouvez également bénéficier d'aides financières de l'AGEFIPH.

## LA RECHERCHE

De même que le stage, votre référent handicap et vos conseillers en formation ont pour but de vous aider à appréhender vos envies, trouver votre entreprise et orchestrer votre alternance en fonction de votre handicap. Afin d'élaborer votre projet et votre accueil en entreprise, nous vous conseillons de débiter vos démarches le plus tôt possible. Nous vous invitons à adresser votre candidature aux entreprises qui s'engagent au profit de l'emploi des personnes handicapées en alternance sur le site de l'AGEFIPH. Vous pouvez également consulter les offres d'emploi en alternance relayées par Pôle Emploi.

L'insertion des apprenants en situation de handicap dans le monde professionnel représente un engagement réel dévouement du Groupe Eduservices, que ce soit en stage ou en contrat d'alternance.

# ESAP

## EST MEMBRE DE

# L'ALLIANCE EDUSERVICES

THE SMART NETWORK

Un réseau intelligent à forte valeur ajoutée : 19 enseignes et CFA dans 38 métropoles françaises, une équipe de 2 500 personnes, 220 conseillers en relation directe avec 10 000 entreprises partenaires, 28 000 étudiants, le leader français de l'alternance avec 18 000 apprentis, une communauté de plus de 100 000 alumni.

### DES CAMPUS MILITANTS

Lutte contre le chômage des 18-25 ans et contre le taux d'échec en licence universitaire, inclusion par l'apprentissage et accès aux études à toutes les formes de handicap, développement durable (contrat énergie verte 100% origine France, conversion à l'économie circulaire)... **L'Alliance va toujours plus loin dans la RSE et le respect des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).**

### LA VRAIE VIE ÉTUDIANTE

Campus connecté, digital learning, logiciels professionnels de pointe, qualité du cadre de travail, espaces de coworking, MACroom et PCroom, coffee shops, espaces détente, vie associative... **L'Alliance crée les conditions optimales pour la réussite de chacun.**

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Référent unique présent dans chaque école, conseiller formation et coordinateur pédagogique dédié, construction de parcours d'études, mobilité internationale, doubles formations-doubles diplômes, création d'entreprise... **L'Alliance guide les étudiants dans tous leurs projets.**

### UN PARCOURS D'ÉTUDES SUR MESURE

Passerelles inter-écoles, inter-régions, réorientations, international, poursuite/reprise d'études, 19 écoles et 38 campus = 700 combinaisons possibles pour individualiser les parcours, au gré des talents et des envies... **L'Alliance offre le choix de trouver la formation la plus adaptée à son profil.**

Avec l'Alliance Eduservices, tout est possible. Les chemins qui mènent au métier dont vous rêvez sont multiples, révélez-vous, osez et faites de votre différence un atout. **Nous vous donnons les clés de la réussite.**

REJOIGNEZ L'ALLIANCE !

### UN INCUBATEUR DE TALENTS

Un mode projet, business games, digital weeks, challenges, pitches, masterclasses, mises en situation professionnelle... loin des cours académiques, des « études passion ». **L'Alliance révèle vos compétences et vous donne confiance.**

### UN AVENIR PRÉPARÉ

Immersion permanente dans le monde de l'entreprise grâce à l'apprentissage, à la diversité des expériences professionnelles, des stages, des missions de consulting, des événements networking et job datings... Accompagnement dans le marketing de votre employabilité et la construction de votre réseau professionnel. **L'Alliance fait de l'employabilité une priorité.**

### UNE MÉTHODE AGILE

Études multimodales, à distance, sur campus, en entreprise, en initial et/ou en alternance, horaires aménagés pour les sportifs, expatriation internationale... **L'Alliance offre une grande flexibilité pour vous investir pleinement dans tous vos projets.**



# ADRESSES ET LIENS UTILES

## ACADÉMIE DE VERSAILLES

3, BOULEVARD DE LESSEPS - 78017 VERSAILLES CÉDEX  
01 30 83 44 44

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://www.ac-versailles.fr>

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

MILLÉNAIRE 2, 35 RUE DE LA GARE - 75019 PARIS  
01 44 02 00 00

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>

## CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE (CIDJ)

101 QUAI BRANLY - 75740 PARIS  
01 44 49 29 32

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://www.cidj.com>

## CROUS DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

145BIS BOULEVARD DE LA REINE - 78000 VERSAILLES  
01 40 51 62 00

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://www.crous-versailles.fr>

## DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

167-177 AVENUE JOLIOT CURIE - 92013 NANTERRE CÉDEX  
01 40 97 45 00

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

## ÉTUDIANT.GOUV

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://www.etudiant.gouv.fr>

## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

1 RUE DESCARTES - 75231 PARIS  
01 55 55 90 90

→ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

# LIENS UTILES

## SITE NATIONAUX

### **ACTION LOGEMENT - L'AVANCE LOCA-PASS®**

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

### **AMELI - L'ASSURANCE MALADIE**

<https://www.ameli.fr>

### **APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

<https://www.fonction-publique.gouv.fr>

### **CENTRE DU LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS À PARIS**

<https://www.cljt.com>

### **CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES POUR L'ALTERNANCE EN APPRENTISSAGE (CNRAA)**

<https://eduscol.education.fr/cnraa>

### **CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES POUR L'ORIENTATION ET LA MOBILITÉ**

<https://www.euroguidance-france.org>

### **EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**

<https://www.agefiph.fr>

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

### **LOGEMENTS JEUNES TRAVAILLEURS & ÉTUDIANTS**

<https://www.aljt.com>

### **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

<https://www.education.gouv.fr/cid155/se-former-par-l-apprentissage.html>

### **PÔLE EMPLOI**

<https://www.pole-emploi.fr/accueil>

### **PORTAIL DES OUTILS PRATIQUES FACILITANT LA MOBILITÉ INTERNATIONALE**

<https://www.mobiloutil.eu>

### **PORTAIL DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION, RUBRIQUE « APPRENTISSAGE »**

<https://eduscol.education.fr/pid23181/formation-en-apprentissage.html>

### **PORTAIL NATIONAL DE L'ALTERNANCE**

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

### **SITE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE**

<https://www.service-public.fr>





